

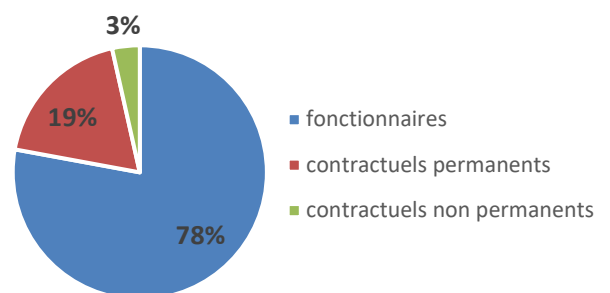
C.I.G Petite couronne

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

➔ 275 agents permanents employés par la collectivité au 31 décembre 2021 (hors FMPE)

- > 222 fonctionnaires
- > 53 contractuels permanents
- 21% des agents contractuels permanents sont en CDI soit 11 agents
- 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité



➔ Autres personnels dans les effectifs

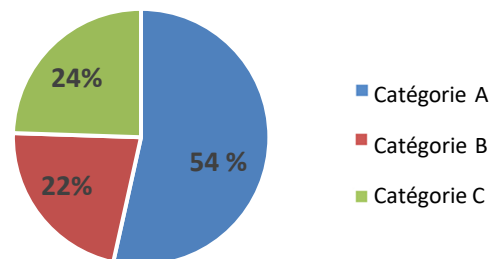
- > 10 contractuels non permanents
- > 27 FMPE
- > 48 agents de la mission remplacement
- > 5 apprentis

Caractéristiques des agents permanents (FMPE compris)

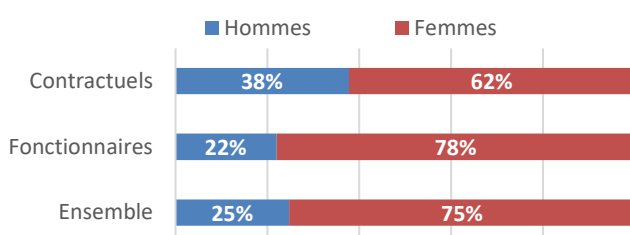
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	75%	38%	68%
Technique	13%	36%	17%
Culturelle	6%	2%	6%
Sportive	1%	0%	0%
Médico-sociale	5%	24%	9%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

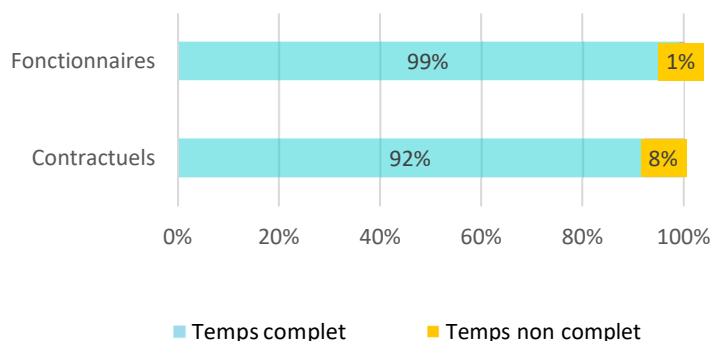


➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	28%
Rédacteurs	21%
Adjoints administratifs	19%
Ingénieurs	11%
Assistants socio-éducatifs	5%

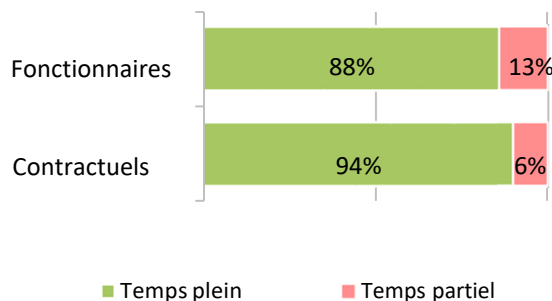
— Temps de travail des agents permanents (FMPE compris) —

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



La majorité des agents contractuels qui représente les 8% de temps non complet sont des médecins.

➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

15 % des agents à temps partiel sont des hommes

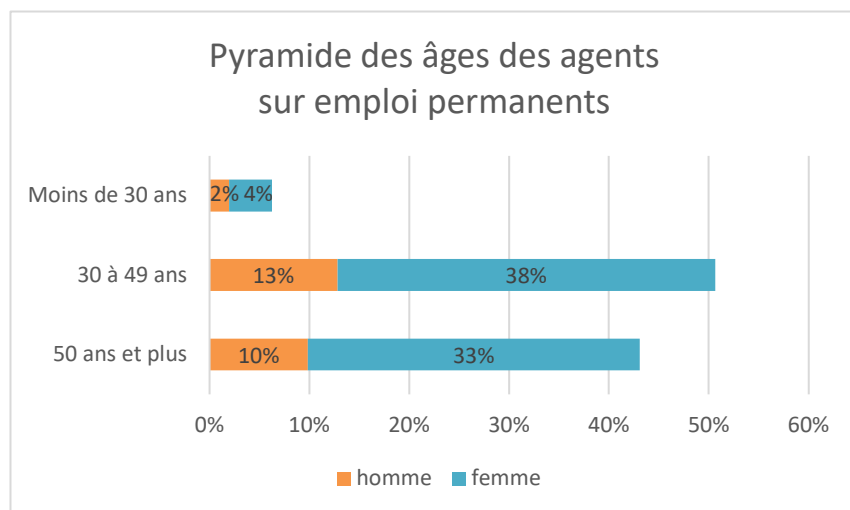
85% des agents à temps partiel sont des femmes

— Pyramide des âges —

➔ En moyenne, les agents permanents de la collectivité ont 47 ans (FMPE compris)

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	48,10
Contractuels	40,83
Ensemble des agents permanents	46,75

Âge moyen des agents non permanents (hors MIR)	
Contractuels non permanents	36,40



— Positions particulières —

- 1 agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- 3 agents détachés au sein de la collectivité (emploi fonctionnel)

Mouvements

➔ En 2021, 32 arrivées d'agents permanents et 30 départs (et 10 départs de FMPE)

Variation des effectifs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↘	- 1,80%
Contractuels	↗	+ 12,76%
Ensemble	↗	+ 0,73%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	32%
Mutation	30%
Démission (contractuels)	17%

➔ Principaux modes de recrutement d'agents permanents

Voie de mutation	59%
Recrutement de contractuels	40%
Voie de détachement	1%

Évolution professionnelle

➔ 1 agente bénéficiaire d'une promotion interne nommée

➔ 3 lauréates d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommées

➔ 122 avancements d'échelon

➔ 11 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 62,49 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	32 314 339 €	Charges de personnel*	20 193 636 €	➔	Soit 62,49 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	12 430 136 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	216 192 €
Dont primes et indemnités versées :	3 489 320 €		
Dont heures supplémentaires et/ou complémentaires :	6 995 €		
Dont nouvelle Bonification Indiciaire :	66 508 €		
Dont supplément familial de traitement :	90 065 €		
Dont indemnité de résidence :	205 094 €		

➔ Rémunération annuelle moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents (hors FMPE)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 826 €	41 007 €	35 610 €	29 667 €	30 348 €	
Technique	53 039 €	42 953 €	s	s	33 782 €	
Culturelle	s	s				
Médico-sociale	39 471 €	69 045 €				
Toutes filières	52 740 €	49 076 €	36 207 €	31 174 €	30 762 €	- €

	Catégorie A				Catégorie B				Catégorie C			
	Titulaire		Contractuel		Titulaire		Contractuel		Titulaire		Contractuel	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Administrative	56 634 €	54 313 €	41 035 €	42 804 €	32 780 €	36 479 €		s	33 604 €	30 035 €		
Technique	54 980 €	45 763 €	46 474 €	37 234 €	s		s		35 024 €	32 230 €		
Culturelle		s										
Médico-sociale	s	39 625 €	66 490 €	70 323 €								
Toutes filières	55 872 €	51 422 €	48 954 €	49 908 €	34 457 €	36 479 €	s	s	34 393 €	30 189 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 3 ETPR

➤ 403 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021

➤ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2021

➔ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

En 2021, 29 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels). 25 d'entre eux étaient déjà allocataires en 2020.

Absences

➔ En moyenne, 19.10 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

➤ En moyenne, 7.19 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,12%	1,97%	2,74%	0,95%
Taux d'absentéisme médical (congé longue maladie, congé longue durée, grave maladie)	1,33%	0,00%	1,06%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,55%	1,97%	4,02% (5,13% en 2020)	0,95%

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- 5 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : AJS, AVF)
- 21.82 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 6 accidents du travail déclarés au total en 2021

- En moyenne, 8 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

- 2 assistants de prévention désignés dans la collectivité
- 1 conseiller de prévention

➔ FORMATION

- 6,5 jours de formation liée à la prévention suivis (habilitations et formations obligatoires)

➔ DÉPENSES

- La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 199 441 €

Dont :

- 14 882 € liées au COVID
- 184 559 € (ventilation, plafonniers et sanitaires)

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

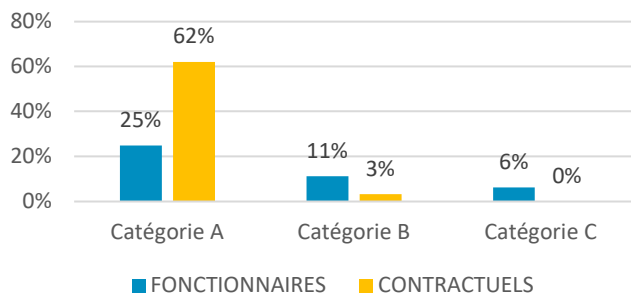
16 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- 100 % sont fonctionnaires*
- 50 % sont en catégorie C*

Formation

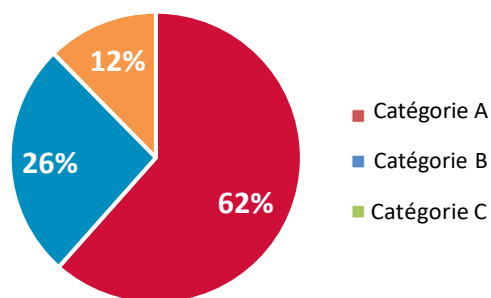
En 2021, 56.02 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



547 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



233 280 € ont été consacrés à la formation en 2021

(y compris la cotisation CNFPT d'un montant de 96 587 €)

Répartition des dépenses de formation

CNFPT (dont cotisation)	47 %
Autres organismes	52 %
Frais de déplacement	1 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	60%
Autres organismes	40%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance**

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	24 896 €	47 269 €
Montant moyen par bénéficiaire	165 €	249 €

➔ **L'action sociale de la collectivité**

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ **Jours de grève**

Aucun jour de grève recensé en 2021

➔ **Comité technique local**

5 réunions en 2021 dans la collectivité
5 réunions du CHSCT